

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 6 avril 2020 à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

Suite au décret numéro 217-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et suite au décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars, ainsi qu'au décret numéro 388-2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020, l'arrêté ministériel 2020-004, de la Ministre de la Santé et des Services sociaux permet au Conseil municipal de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. Afin de protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux, le Conseil municipal d'Hébertville siège en séance ordinaire du 6 avril 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence : M. Marc Richard, Maire, M. Éric Friolet, conseiller district 1M. Yves Rossignol, conseiller district 2, Mme Éliane Champigny, conseillère district 3, M. Tony Côté, conseiller district 4, M. Dave Simard, conseiller district 5, M. Christian Desgagnés, conseiller district 6. Également présent : M. Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6471-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

9. Affaires nouvelles

9.1 Motion de félicitations - Comité organisateur Festiballe 2020

9.2 Demande de surseoir à l'augmentation du coût des services à la Résidence Havre Curé-Hébert et à la Résidence Le Pionnier d'Hébertville

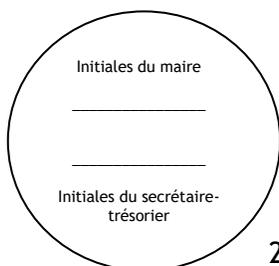
1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances extraordinaires du 16 mars 2020 et du 27 mars 2020

2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances extraordinaires du 16 mars 2020 et du 27 mars 2020



- 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances extraordinaires du 16 mars 2020 et du 27 mars 2020

3. Résolutions

- 3.1 Adoption du règlement 527-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 173 300 \$ pour des travaux de réfection de la route Turgeon
- 3.2 Balayage des rues 2020- Autorisation d'aller en appel d'offres
- 3.3 Adoption du règlement 528-2020 ayant pour objet de modifier les échéances des versements en reportant le paiement de la taxe foncière et les tarifs de compensation
- 3.4 Embauche au poste d'opérateur spécialisé en eau potable et eaux usées - Nomination
- 3.5 Fourniture d'abat-poussière en flocons

4. Correspondance

- 4.1 Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

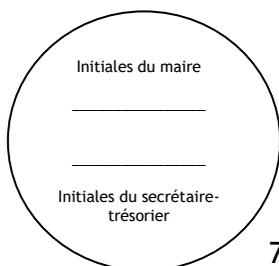
5. Loisirs et culture

- 5.1 Salle Multifonctionnelle - Octroi de contrat
- 5.2 Mise à niveau du parc - Octroi du contrat
- 5.3 Embellissement de la Municipalité - Octroi de contrat
- 5.4 Promotion touristique - Octroi de contrat
- 5.5 Politique familiale - Mise sur pied du comité de pilotage et de suivi

6. Urbanisme

- 6.1 Étude hydraulique dans le secteur du Mont Lac-Vert - Octroi d'un mandat
- 6.2 Avis de motion- Règlement 529-2020 modifiant le règlement # 451-2014 sur les usagers du terrain de camping
- 6.3 Autorisation de remplacer l'enseigne commerciale sur un terrain municipal
- 6.4 Autorisation d'aménager des cases de stationnement sur un terrain municipal
- 6.5 Nomination d'un nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

7. Dons - Subventions - Invitations



7.1 Club Éperlan - Demande d'aide financière 2020

8. Rapport des comités

9. Affaires nouvelles

10. Liste des comptes

10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 MARS 2020 ET DU 27 MARS 2020

6472-2020

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances extraordinaires du 16 mars 2020 et du 27 mars 2020.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 MARS 2020 ET DU 27 MARS 2020

6473-2020

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et des séances extraordinaires du 16 mars 2020 et du 27 mars 2020, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 MARS 2020 ET DU 27 MARS 2020

Aucun commentaire soulevé.

3. RÉOLUTIONS

3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 527-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 173 300 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE TURGEON

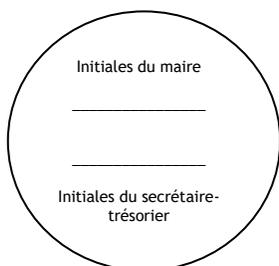
6474-2020

Attendu que la municipalité d'Hébertville est une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ainsi que par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

Attendu que la municipalité d'Hébertville désire effectuer des travaux de réfection sur la route Turgeon sur une distance de 2 520 mètres;

Attendu que les travaux de réfection de la route Turgeon à être effectués par la Municipalité représentent une somme estimée à 2 173 300 \$;

Attendu que le fonds général est insuffisant pour payer l'ensemble des sommes prévues pour lesdits travaux de réfection de la route Turgeon inscrits au



présent règlement;

Attendu que pour garantir le remboursement du coût des travaux décrétés au présent règlement, un emprunt remboursable sur 15 ans est nécessaire;

Attendu que le présent règlement ne requiert que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que la Municipalité désire se prévaloir de l'allègement prévu aux procédures d'approbation requises pour un règlement d'emprunt;

Attendu que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la municipalité d'Hébertville adopte le règlement 527-2020 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule des présentes fait partie intégrante du Règlement 527-2020 comme si au long récité.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 173 300 \$ pour des travaux de réfection de la route Turgeon et porte le numéro 527-2020.

ARTICLE 3 OBJET

Le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 2 173 300 \$ pour effectuer les travaux de réfection de la route Turgeon sur 2 520 mètres selon l'estimé détaillé préparé par le service technique de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, portant les numéros 19.3.1.0, en date du 26 mars 2020, incluant les frais, les taxes et les imprévus, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A ».

ARTICLE 4 FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT

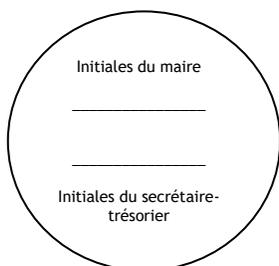
Le Conseil municipal autorise un emprunt de 2 173 300 \$ pour une période maximale de 15 ans représentant 100 % du coût des travaux de réfection afin de financer, entre autre, la subvention prévue au Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT À MÊME LES SUBVENTIONS

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

S'il y a lieu, le conseil affecte au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette du présent règlement les subventions Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) au montant approximatif de 1 216 120 \$.



ARTICLE 6 REMBOURSEMENT PAR LA TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le Conseil municipal est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la Municipalité.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

3.2 BALAYAGE DES RUES 2020- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

6475-2020

Considérant la recommandation des membres du comité des travaux publics;

Considérant l'entretien printanier nécessaire des chaussées de la Municipalité;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres auprès de trois (3) fournisseurs de services pour obtenir des soumissions relativement au balayage des rues pour 2020.

3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 528-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS EN REPORTANT LE PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS DE COMPENSATION

6476-2020

Attendu que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance et permet également le paiement des taxes foncières et des tarifs de compensation en trois versements;

Attendu qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut par ailleurs, par règlement, modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes ou prolonger les délais de ces versements;

Attendu que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

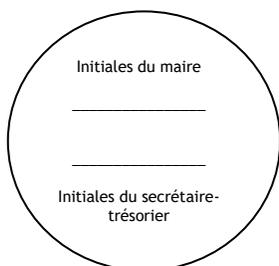
De présenter le projet de règlement portant le numéro 528-2020 lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge l'article 6 du règlement 524-2019 en regard des



dates des versements pour le paiement de la taxe foncière et les tarifs de compensation;

ARTICLE 3

La taxe foncière et les tarifs de compensation pourront être payés en trois versements égaux : soit le 15 juillet, le 15 septembre et 16 novembre 2020.

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

3.4 EMBAUCHE AU POSTE D'OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES - NOMINATION

6477-2020

Considérant l'ouverture du poste et l'affichage interne de l'offre d'emploi;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De confirmer dans les fonctions d'opérateur spécialisé eau potable et eaux usées, monsieur Joël Deschênes, selon les recommandations du comité des ressources humaines et selon les dispositions de la convention collective de travail des employés municipaux d'Hébertville.

3.5 FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCONS

6478-2020

Considérant la recommandation des membres du comité des travaux publics;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de 6 000 kg d'abat-poussière en flocons (calcium 80 % - 87 %), au prix de 612 \$/1 000 kg plus taxes pour la saison estivale 2020 chez Sel Warwick selon la soumission # 051318.

4. CORRESPONDANCE

4.1 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux informe la Municipalité que le projet pour lequel une demande d'aide financière a été déposée concernant la relocalisation de services aux aînés dans la salle Multifonctionnelle n'a pas été retenu.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 SALLE MULTIFONCTIONNELLE - OCTROI DE CONTRAT

6479-2020

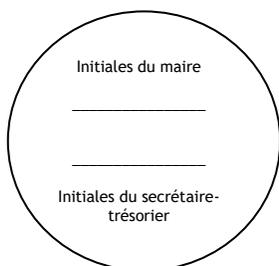
Considérant l'aide financière de 15 198,83 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT) pour aménager la Salle Multifonctionnelle;

Considérant le plan d'action de la Politique familiale et celui de la Municipalité amie des aînés;

Considérant que la Salle Multifonctionnelle est utilisée par plus de 5 organismes communautaires et que des investissements sont requis pour les accueillir;

Considérant les offres de services et soumissions reçues pour :

- La réfection des salles de bain pour un montant 10 650 \$ plus taxes par Construction JP Larouche et Fils;



- La construction de rangement pour un montant de 3 132 \$ plus taxes par JF Morin Ébéniste;
- L'achat de tables et chaises selon la soumission # 2341 de MégaBuro pour un montant de 4 414 \$ plus taxes.

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les offres de services suivantes pour l'amélioration de la Salle Multifonctionnelle :

- La réfection des salles de bain pour un montant 10 650 \$ plus taxes par Construction JP Larouche et Fils;
- La construction de rangement pour un montant de 3 132 \$ plus taxes par JF Morin Ébéniste;
- L'achat de tables et chaises selon la soumission # 2341 de MégaBuro pour un montant de 4 414 \$ plus taxes.

Ces coûts seront défrayés à même le Fonds du développement des territoires (FDT).

6480-2020

5.2 MISE À NIVEAU DU PARC - OCTROI DU CONTRAT

Considérant l'aide financière de 51 829,26 \$ du Fonds de développement des territoires pour la mise à niveau du parc;

Considérant le plan d'action de la Politique familiale et celui de la Municipalité amie des aînés;

Considérant que le Dekhockey connaît une grande popularité et que certains éléments manquent à la pratique de ce sport;

Considérant que les infrastructures du terrain de balle et du terrain de tennis demandent des investissements pour maintenir ces actifs;

Considérant les offres de services et soumissions reçues :

- La réfection du bloc sanitaire du terrain de balle, la construction d'un espace pour les spectateurs au Dekhockey et des douches à la Rigolade pour un montant de 38 735 \$ plus taxes par Construction JP Larouche et Fils;
- Achat d'un tableau d'annonceur selon l'offre de services # 8800083 de Sport-inter plus inc. pour un montant de 5 670 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les offres de services suivantes pour mettre à niveau le parc situé au coin des rues Turgeon et Martin :

- La réfection du bloc sanitaire du terrain de balle, la construction d'un espace pour les spectateurs au Dekhockey et des douches à la Rigolade pour un montant de 38 735 \$ plus taxes par Construction JP Larouche et Fils;
- Achat d'un tableau d'annonceur selon l'offre de services # 8800083 de Sport-inter plus inc. pour un montant de 5 670 \$ plus taxes.

Ces coûts seront défrayés à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

6481-2020

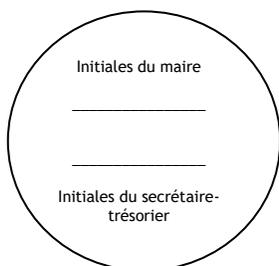
5.3 EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ - OCTROI DE CONTRAT

Considérant l'aide financière de 7 827,97 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'embellissement de la Municipalité;

Considérant les recommandations du Comité d'embellissement;

Considérant que la Municipalité désire embellir ses rues;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol,



conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de bacs à fleurs pour embellir la Municipalité, selon l'estimation d'Équiparc pour un montant maximal de 9 339 \$.

Ces coûts seront défrayés à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

6482-2020

5.4 PROMOTION TOURISTIQUE - OCTROI DE CONTRAT

Considérant que le Conseil municipal a prévu un budget en 2020 pour la promotion touristique d'Hébertville;

Considérant l'offre de services de Sylvani Photographie de 1 965 \$ plus taxes pour la prise de photos de divers endroits de la Municipalité;

Considérant l'offre de services de PHIL Vidéaste-Formateur de 1 625 \$ plus taxes pour la production d'un vidéo promotionnel du camping et du Mont Lac-Vert;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les offres de services suivantes pour la promotion touristique d'Hébertville :

- l'offre de services de PHIL Vidéaste-Formateur de 1 625 \$ plus taxes pour la production d'un vidéo promotionnel du camping et du Mont Lac-Vert;
- l'offre de services de Sylvani Photographie de 1 965 \$ plus taxes pour la prise de photos de divers endroits de la Municipalité.

6483-2020

5.5 POLITIQUE FAMILIALE - MISE SUR PIED DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Considérant que la Municipalité a reçu une aide financière de 5 250 \$ pour la mise à jour de sa politique et le renouvellement de son plan d'action de sa Politique familiale (PFM);

Considérant que la Municipalité a procédé à l'embauche d'un chargé de projet pour réaliser la démarche de mise à jour de la politique et le renouvellement du plan d'action PFM;

Considérant qu'un comité de pilotage composé de citoyens représentatifs du milieu de vie familial et d'un élu municipal a été formé;

Considérant que ce comité agira également pour le suivi de la mise à jour de la politique des familles et de son plan d'action;

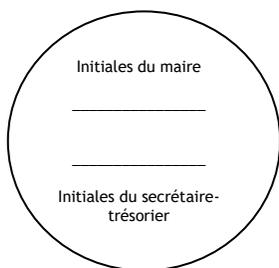
Considérant que le comité devra également suivre et soutenir la réalisation des actions;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mise sur pied d'un comité de pilotage et de suivi de la Politique des familles et de son plan d'action, formé de :

- Éliane Champigny, conseillère district # 3 et représentante famille
- Cynthia Boulanger
- Caroline Côté
- Audrey Bouchard
- Katy Lalancette
- Bernard Larouche, organisateur communautaire du CIUSSS
- Stéphane Bérubé, agent de développement local de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, secteur sud
- Alain Privé, formateur du CAMF
- Lucie Lavoie, technicienne en loisir, municipalité d'Hébertville

6. URBANISME



6484-2020

6.1 ÉTUDE HYDRAULIQUE DANS LE SECTEUR DU MONT LAC-VERT - OCTROI D'UN MANDAT

Considérant que des événements météorologiques extrêmes sont survenus en juin 2017 et août 2018 dans le secteur du Mont Lac Vert;

Considérant que la Municipalité a fait préparer un plan de gestion de risques par la firme Environnement CA;

Considérant que le plan de gestion de risques recommande qu'une étude hydraulique soit réalisée;

Considérant que l'objectif de l'étude hydraulique est de s'assurer que le système de gestion des eaux pluviales des différents secteurs est adéquat;

Considérant qu'il permettra aussi de mieux planifier les aménagements de cours d'eau afin de permettre aux écoulements torrentiels d'atteindre le lac Vert sans représenter de risques importants pour les infrastructures environnantes;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un mandat à Groupe SIG3 pour réaliser une étude hydraulique dans le secteur du Mont Lac-Vert (voir carte annexée) pour un montant de 31 500 \$ plus taxes. Ce mandat vise à sécuriser les infrastructures se trouvant en zone à contraintes de mouvement de sol ainsi qu'en zone inondable.

6.2 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT 529-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 451-2014 SUR LES USAGERS DU TERRAIN DE CAMPING

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Éric Friolet, conseiller qu'il compte déposer, à la séance du Conseil du 4 mai 2020, le règlement no 529-2020 visant à modifier le règlement sur les usagers du terrain de camping no.451-2014.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

6.3 AUTORISATION DE REMPLACER L'ENSEIGNE COMMERCIALE SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

6485-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le numéro de lot 4 684 271 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UNE enseigne commerciale appartenant au Dépanneur le Campagnard est implantée sur le terrain municipal;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune entente qui est intervenue entre les deux parties pour l'entretien, le maintien ou la modification de l'enseigne sur le terrain municipal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite remplacer l'enseigne existante;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Le conseil autorise les propriétaires du Dépanneur le campagnard à remplacer l'enseigne existante. Toutefois, la nouvelle enseigne devra respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur. Le propriétaire devra prendre rendez-vous avec le service d'urbanisme afin de s'assurer de la conformité et d'obtenir un certificat d'autorisation.

De plus, le conseil exige qu'une entente soit signée entre la Municipalité d'Hébertville et le Dépanneur le Campagnard pour le maintien, la modification et l'entretien de l'enseigne sur le terrain municipal portant le



numéro de lot 4 684 271 du cadastre du Québec. Tous les frais reliés à cette entente seront à la charge du propriétaire.

Le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette entente.

6.4 AUTORISATION D'AMÉNAGER DES CASES DE STATIONNEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

6486-2020

Considérant que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le numéro de lot 4 685 928 du cadastre du Québec;

Considérant que la pharmacie Familiprix Perron et Turcotte située au 9 rue Commerciale planifie d'agrandir le bâtiment principal;

Considérant que l'agrandissement empiète dans la zone où il est possible d'aménager des cases de stationnement supplémentaires, tel qu'exigé par le règlement de zonage;

Considérant que les propriétaires demandent que 15 cases de stationnement soient aménagées face à leur commerce puisque cet espace est actuellement utilisé à cette fin;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme a analysé la demande et que selon les options proposées, il recommande que l'aménagement soit effectué et géré par les propriétaires de la pharmacie, et ce à leurs frais;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil autorise les propriétaires de la pharmacie Familiprix Perron et Turcotte à aménager un espace de stationnement sur une partie du lot 4 685 928 du cadastre du Québec. Toutefois, le stationnement devra être délimité en aménageant le revêtement de sol et en délimitant l'espace de stationnement à l'aide de végétaux. Les propriétaires devront déposer un plan d'aménagement au service d'urbanisme afin de s'assurer de la conformité et d'obtenir un certificat d'autorisation. Tous les frais reliés à l'aménagement, l'entretien et le déneigement du stationnement seront aux frais des propriétaires.

De plus, le Conseil exige qu'une entente soit signée entre la municipalité d'Hébertville et le propriétaire pour l'utilisation du terrain municipal à des fins de stationnement sur le terrain municipal portant le numéro de lot 4 685 928 du cadastre du Québec. Tous les frais reliés à cette entente seront aux frais du propriétaire.

Le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette entente.

6.5 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

6487-2020

Considérant qu'il y a un poste vacant sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de sept (7) membres au sein de son comité selon le règlement 283-90 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que Monsieur Marc Fortin a manifesté de l'intérêt pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer Monsieur Marc Fortin, demeurant à Hébertville comme nouveau



membre du CCU afin de combler le poste vacant.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 CLUB ÉPERLAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020

6488-2020

Considérant que l'organisme demande une aide financière pour l'année 2020;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un montant de 100 \$ pour l'année 2020.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance régulière

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance régulière
- Séances extraordinaires

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert - Présentation des zones à risques
- Séances extraordinaires
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des ressources humaines
- Comités des loisirs

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

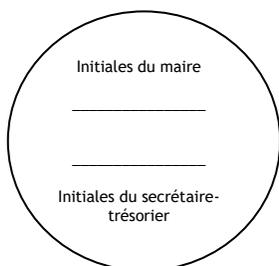
Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des finances
- Réunion téléphonique pour les comptes
- Commission des loisirs

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration du Havre Curé Hébert
- Formation pour les résidences de personnes âgées
- Séances extraordinaires
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux



(CIUSSS)

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Réunion plénière du Conseil
- Participation au Festiballe
- Préside les séances du Conseil
- Conférences téléphoniques hebdomadaires des maires et des directeurs généraux de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Suivi de dossier avec la direction générale

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR FESTIBALLE 2020

6489-2020

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adresse des félicitations au Comité organisateur de l'édition 2020 du Festiballe. Un succès sur toute la ligne.

9.2 DEMANDE DE SURSEOIR À L'AUGMENTATION DU COÛT DES SERVICES À LA RÉSIDENCE HAVRE CURÉ-HÉBERT ET À LA RÉSIDENCE LE PIONNIER D'HÉBERTVILLE

6490-2020

Considérant l'augmentation de 17 % du coût des services imposée aux locataires de la résidence Havre Curé-Hébert d'Hébertville et à ceux de la Résidence Le Pionnier d'Hébertville;

Considérant le fardeau élevé que représente une telle augmentation pour chacun des locataires qui peine déjà à joindre les deux bouts;

Considérant que le conseil municipal d'Hébertville a à cœur le bien-être et les conditions de vie de ses aînés vivant en résidence et que de telles décisions auront un impact négatif sur ces derniers;

Considérant qu'en regard avec d'autres coopératives, l'augmentation semble élevée;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal d'Hébertville demande expressément à la Coopérative de services à domicile Lac St-Jean Est de surseoir à sa décision d'appliquer l'augmentation de 17 % du coût de ses services à la résidence Havre Curé-Hébert d'Hébertville et à la Résidence Le Pionnier.

Que copie de cette résolution soit aussi transmise au Député de Lac St-Jean Monsieur Éric Girard et à la ministre responsable des Aînés et des proches aidants Madame Marguerite Blais.

10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6491-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 301 387,02 \$.

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6492-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave



Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 172 150,44 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 18h20.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN PRIVÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER